

Communiqué de presse

La COG 2018-2021 de la CANSSM : la poursuite d'une dynamique de changement déterminée

Signature de la convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines

Paris, le 2 octobre 2018 - La convention d'objectifs et de gestion 2018-2021 de la CANSSM, gestionnaire de l'offre de santé Filieris, a été adoptée cet été.

Signe de confiance des pouvoirs publics, la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2021 promeut la poursuite de la transformation engagée par la CANSSM, dans le respect des valeurs du régime minier.

Traduction concrète des orientations du Projet d'entreprise, la nouvelle COG permet à la CANSSM de conduire les évolutions identifiées et l'encourage à consolider les actions déjà engagées.

Avec un projet de santé au cœur, la COG 2018-2021 positionne la CANSSM, au travers de son offre de santé Filieris, comme un acteur reconnu et utile au sein du secteur de la santé.

4 axes pour une action résolue

■ Un projet de santé fidèle aux valeurs du régime minier, inscrit dans les orientations de la stratégie nationale de santé et tourné vers l'avenir

L'offre de santé Filieris est une offre utile, ouverte à tous. Elle dispose d'atouts importants pour les populations des territoires dans lesquels elle est implantée : présence dans des zones sous-dotées médicalement, accessibilité financière, prise en charge - de la prévention à l'accompagnement - dans le cadre de parcours, contribution au maintien à domicile et attention particulière aux publics vulnérables.

Fidèle aux valeurs issues de son histoire minière, le projet de santé de Filieris vise à rendre l'offre accessible à tous les publics, quels que soient les régimes de protection sociale et à l'adapter en continu aux besoins de santé des populations des territoires où elle est implantée.

La complémentarité avec les acteurs locaux, le développement de partenariats, le recrutement de professionnels de santé ou encore le déploiement de la télémédecine sont quelques-unes des actions qui seront conduites pour contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins.

Prenant appui sur une organisation issue de son histoire minière (équipes pluridisciplinaires, structures de proximité, logique de parcours de santé), Filieris inscrit son action en cohérence avec la stratégie nationale de santé.

CONTACTS PRESSE

Siège social

Béatrice Monteux

T. 01 45 66 34 90 / M. 06 37 24 71 74

beatrice.monteux@filieris.fr

Aurélien Vallée

T. 01 45 66 26 27

aurelie.vallee@filieris.fr

filieris.fr



■ La recherche d'une meilleure efficience

Filieris améliorera son attractivité, sa performance et ses résultats, gages de sa pérennité. L'objectif sera de poursuivre les efforts engagés en ce sens : adaptation, recomposition et développement de l'offre de santé Filieris, mise en œuvre d'une organisation plus agile, orientée vers le patient et l'utilisateur et adaptée à son activité principale d'offreur de soins.

■ Un projet social respectueux des collaborateurs

Dans un contexte de transformation permanente, l'adaptation des compétences et l'accompagnement des ressources humaines constituent des enjeux majeurs.

Sur la période de la COG, la CANSSM poursuivra ainsi les adaptations incontournables pour développer sa performance tout en étant particulièrement attentive à l'accompagnement des collaborateurs et à leur qualité de vie au travail pour qu'ils puissent s'inscrire durablement et sereinement dans les différents projets de l'entreprise.

Les droits des salariés seront garantis de même que l'absence de mobilité géographique contrainte.

■ Le maintien de la qualité de service sur les missions de protection sociale des mines

Naturellement attachée à ses missions historiques, la CANSSM veillera au suivi des gestions déléguées ou transférées et au maintien des compétences nécessaires à ce suivi en interne avec pour enjeux la qualité de service et l'équité de traitement des affiliés miniers, en lien avec ses partenaires.

L'intégralité de la convention d'objectifs et de gestion 2018-2021 de la CANSSM est disponible sur www.secumines.org.

A propos de la CANSSM – www.secumines.org

La Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM) a été créée en 1946 pour gérer le régime spécial de Sécurité sociale dans les mines : maladie ; accidents du travail et maladies professionnelles ; vieillesse et invalidité. A la suite de la fermeture des mines, ses missions historiques ont été déléguées ou transférées à ses partenaires. Le premier métier de la CANSSM est aujourd'hui la santé et l'accompagnement des patients dans les territoires où son offre de santé Filieris est présente. Essentiellement implantée dans les anciens bassins miniers, la CANSSM veille à l'adaptation de son offre de santé Filieris, ouverte à toute la population, dans une logique de territoires, de santé publique et de performance économique.

A propos de Filieris – www.filieris.fr

La première mission de Filieris est de soigner les patients des territoires où il est présent et de les accompagner efficacement dans leur parcours de soins. Centres de santé, établissements, services : ses structures sont ouvertes à toute la population, quel que soit le régime de sécurité sociale du patient. Le savoir-faire, l'organisation et l'expertise de Filieris sont issus de la longue histoire du régime minier, pionnier de la prise en charge des patients. Pour proposer une médecine et un accompagnement de qualité, Filieris se transforme en continu, investit pour moderniser son réseau et former ses collaborateurs.

Filieris aujourd'hui, ce sont quelque 4600 collaborateurs sur 70 métiers différents, engagés pour développer la santé sur les territoires, en continuité avec son héritage minier.

CONTACTS PRESSE

Siège social

Béatrice Monteux

T. 01 45 66 34 90 / M. 06 37 24 71 74

beatrice.monteux@filieris.fr

Aurélien Vallée

T. 01 45 66 26 27

aurelie.vallee@filieris.fr

filieris.fr



Chiffres clés 2018 de l'offre de santé Filieris



4 681 collaborateurs,
dont 3 639 positionnés
sur l'offre de santé



1 015 000
actes en médecine générale

et près de **2 millions**
d'actes infirmiers en centres de santé



8 590 clients
de l'aide à domicile



173 000
patients en médecine générale



135

centres de santé
dont 121 centres de santé
polyvalents, médicaux et infirmiers



23
établissements
dont 6 Ehpad



1
laboratoire
de biologie médicale



1
service de vente
et de location
de matériel médical



7
magasins
d'optique



16
services de soins
infirmiers à domicile



36
pharmacies



2
services d'aide à la
personne ou services
polyvalents et de soins
à domicile



14
centres
dentaires